

Le 11 novembre 2014

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 11 novembre 2014 à 19 h 30.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2014-11-117 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2014 à 19 h 31.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2014-11-118 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec l'ajout des items suivants :

- 12.1 CONGÉDIEMENT / EMPLOYÉ NUMÉRO 260
- 12.2 SERVICE ADMINISTRATIF / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / AGENTE DE BUREAU

Item	
<b>PROJET DE L'ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2014</b>	
<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
<b>2</b>	<b>MOT DU MAIRE</b>
<b>3</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>4</b>	<b>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</b>

Le 11 novembre 2014

<b>5</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>6</b>	<b>AFFAIRES DU CONSEIL</b>
6.1	RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
6.2	CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015
6.3	NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
6.4	NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT
6.5	RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016
6.6	NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUTS – TRANSPORT SOLEIL
6.7	NOMINATION DES MEMBRES ET SUBSTITUTS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)
6.8	DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
6.9	FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LORETTE / DON
<b>7</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>7.1</b>	<b>GREFFE</b>
7.1.1	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 624-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DE SES AUTRES MEMBRES
7.1.2	PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 624-1 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DE SES AUTRES MEMBRES
7.1.3	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 629 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015
7.1.4	AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 630 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / ABROGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 627
7.1.5	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT / FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU GROUPE ÉLECTROGÈNE / STATION DE POMPAGE
7.1.6	MANDAT / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES
7.1.7	ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS – ARCHITECTURE / TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
<b>7.2</b>	<b>TRÉSORERIE</b>
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2014
7.2.3	APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE « B »
7.2.4	TRANSFERT DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT - ANNEXE « C »

Le 11 novembre 2014

7.2.5	PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2015 / MAMOT
7.2.6	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT / PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC « INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL (IIL) »
7.2.7	RADIATION / CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCUPÉRABLES
<b>7.3</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
7.3.1	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / JOURNALIER-OPÉRATEUR
7.3.2	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
<b>8</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
<b>9</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>
<b>10</b>	<b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>
<b>11</b>	<b>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b>
<b>12</b>	<b>VARIA</b>
<b>13</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>14</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

ADOPTÉE

**2014-11-119 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2014-11-120 6.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le maire, M. Michel Bourdeau, fait rapport sur la situation financière de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité, de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de deux mille dollars (2 000 \$) avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

Le 11 novembre 2014

QUE le texte du rapport du maire soit distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

**2014-11-121 6.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement fixant la tenue des séances du conseil (Règlement numéro 2008-583) en vigueur;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l'année 2015, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

20 janvier	10 février	10 mars
14 avril	12 mai	9 juin
14 juillet	11 août	8 septembre
13 octobre	10 novembre	8 décembre

ADOPTÉE

**2014-11-122 6.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau soit nommé maire suppléant pour la période du 12 novembre 2014 au 11 novembre 2015.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau peut remplacer le maire à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les séances publiques.

ADOPTÉE

**2014-11-123 6.4 NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jean-Pierre Brazeau à titre de représentant du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île Perrot pour la période débutant le 12 novembre 2014 et se terminant le 11 novembre 2015.

DE NOMMER les conseillers suivants à titre de représentant substitut du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île Perrot pour la période débutant le 12 novembre 2014 et se terminant le 11 novembre 2015.

Le 11 novembre 2014

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

ADOPTÉE

**2014-11-124 6.5 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du règlement numéro 327 concernant la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres prendra fin le 31 décembre 2014;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE les mandats M. Guy Jodoin à titre de président et M. Julien Leclerc, soient reconduits pour une période de un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015;

QUE les mandats de MM. Gaétan Boyer, Jacques Larocque et Réjean Pinet, citoyens de Terrasse-Vaudreuil, soient reconduits pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Membres votants – conseillers municipaux

Monsieur Guy Jodoin, président  
Monsieur Julien Leclerc

Membres votants – citoyens de Terrasse-Vaudreuil

Monsieur Gaétan Boyer  
Monsieur Jacques Larocque  
Monsieur Réjean Pinet

Membres non votants – officiers municipaux et consultants sur invitation

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, inspectrice en bâtiment et secrétaire du comité  
Monsieur Richard Bienvenu, urbaniste

ADOPTÉE

**2014-11-125 6.6 NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUTS – TRANSPORT SOLEIL**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

Le 11 novembre 2014

DE NOMMER monsieur Yves de Repentigny à titre de représentant du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de Transport Soleil pour la période débutant le 12 novembre 2014 et se terminant le 11 novembre 2015.

DE NOMMER les conseillers suivants à titre de représentant substitut du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de Transport Soleil pour la période débutant le 12 novembre 2014 et se terminant le 11 novembre 2015.

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller

ADOPTÉE

**2014-11-126    6.7    NOMINATION DES MEMBRES ET SUBSTITUTS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jean-Pierre Brazeau et monsieur Roger D'Antonio à titre de représentant du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour la période débutant le 12 novembre 2014 et se terminant le 11 novembre 2015.

DE NOMMER les conseillers suivants à titre de représentant substitut du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour la période débutant le 12 novembre 2014 et se terminant le 11 novembre 2015.

Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

ADOPTÉE

**6.8    DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Le maire monsieur Michel Bourdeau, les conseillers messieurs Roger D'Antonio, Julien Leclerc, Jean-Pierre Brazeau, David Beauregard-Paquin, Guy Jodoin et Yves de Repentigny déposent une déclaration mise à jour de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* L.R.Q., chapitre E-2.2.

**2014-11-127    6.9    FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LORETTE / DON**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QU'un don au montant de mille trois cent soixante-trois dollars (1 363 \$) soit versé à La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Lorette.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

Le 11 novembre 2014

**7.1.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 624-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DE SES AUTRES MEMBRES**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Guy Jodoin, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 624-1 modifiant le règlement numéro 624 fixant la rémunération du maire et de ses autres membres sera proposé pour adoption.

**7.1.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 624-1 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DE SES AUTRES MEMBRES**

Le projet de règlement numéro 624-1 modifiant le règlement fixant la rémunération du maire et de ses autres membres annexé au présent procès-verbal sous le libellé Annexe « A » est présenté et lu par le membre qui en donne l'avis de motion, M. Guy Jodoin.

**7.1.3 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 629 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Yves de Repentigny, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 629 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015 sera proposé pour adoption.

**7.1.4 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 630 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / ABROGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 627**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Julien Leclerc, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 630 imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités de la municipalité sera proposé pour adoption.

2014-11-128

**7.1.5 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT / FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU GROUPE ÉLECTROGÈNE / STATION DE POMPAGE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte l'offre de service déposée par Synchro-Gene M.B. inc., 30, rue Richer, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 6C4, pour la fourniture de services d'entretien préventif du groupe électrogène à la station de pompage, 75, 1<sup>re</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil, et ce, pour un montant annuel de huit cent cinquante dollars (850 \$), plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2017, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission en date du 17 octobre 2014.

Le 11 novembre 2014

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-11-129      7.1.6    MANDAT / CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

DE MANDATER la compagnie Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges, sise au 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour assurer le service de contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-11-130      7.1.7    ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS –  
ARCHITECTURE / TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par la firme J. Dagenais Architecte + Associé, 10, boulevard D'Anjou, suite 200, Châteauguay (Québec), J6K 1B7 pour les services professionnels d'architecture relatif au projet d'agrandissement du centre communautaire, 78, 7<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil, et ce, pour un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), plus les taxes applicables, selon les termes et conditions contenus dans leur soumission en date du 3 novembre 2014.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-11-131      7.2.1    LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-dix-neuf cents (370 787,79 \$).

ADOPTÉE

Le 11 novembre 2014

### **7.2.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2014**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley, dépose au conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2014 et le budget 2014.

### **2014-11-132 7.2.3 APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR FIN DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ANNEXE « B »**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie du surplus accumulé tel que décrit à l'Annexe « B » annexé au présent procès-verbal, pour un montant totalisant quatre-vingt-cinq mille cent vingt-cinq dollars et quarante-neuf cents (85 125.49 \$).

ADOPTÉE

### **2014-11-133 7.2.4 TRANSFERT DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT - ANNEXE « C »**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le transfert aux activités financières de dépenses au fonds de roulement tel que décrit à l'Annexe « C » annexé au présent procès-verbal, pour un montant totalisant huit mille sept cent quarante-trois dollars et trente cents (8 743.30 \$).

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement et remboursées sur une période de cinq (5) ans, à compter de janvier 2015.

ADOPTÉE

### **7.2.5 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2015 / MAMOT**

La Municipalité prend acte de l'approbation par la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l'exercice financier 2015, lesquels sont établis comme suit :

- Proportion médiane 98 %
- Facteur comparatif 1.02

### **2014-11-134 7.2.6 ENGAGEMENT DE FINANCEMENT / PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC « INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL (IIL) »**

CONSIDÉRANT le programme du gouvernement fédéral de développement économique du Québec « Initiative d'investissement local (IIL) » en vertu duquel une

Le 11 novembre 2014

aide financière est accordée aux Municipalités de moins de 2 000 habitants pour appuyer la remise en état, l'amélioration et l'agrandissement des salles communautaires existantes;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à assumer sa part de financement au projet d'agrandissement et de rénovation du centre communautaire, 78, 7<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil dans l'éventualité où une aide financière du programme de développement économique du Québec lui serait accordée.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-11-135      7.2.7    RADIATION / CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCUPÉRABLES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

DE RADIER les créances douteuses ou irrécupérables suivantes :

Factures numéros CRF1100022, CRF1100161, CRF1200053, CRF1200142, CRF1200143 et CRF1200144 totalisant un montant de trois cent quarante dollars (340,00 \$).

La présente annulation s'applique également à tout intérêt couru à date sur ces montants.

ADOPTÉE

**2014-11-136      7.3.1    SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / JOURNALIER-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de journalier-opérateur au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que M. Yves Bourdeau, journalier-opérateur au sein du Service des travaux publics a soumis sa candidature et qu'il rencontre les conditions de l'emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise l'attribution du poste régulier temps complet de journalier-opérateur au sein du Service des travaux publics à M. Yves Bourdeau, et ce, à compter du 17 novembre 2014, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE compte tenu des circonstances, aucune période d'essai n'est requise et que la Municipalité accepte de confirmer M. Yves Bourdeau dans son poste de journalier-opérateur à 100 % du salaire de sa fonction en date du 17 novembre 2014;

Le 11 novembre 2014

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-11-137**    **7.3.2**    **CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le contrat individuel de travail actuel de M. Stéphane Rozon, directeur du service de sécurité incendie, prendra fin prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger l'emploi du directeur du service de sécurité incendie et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, un nouveau contrat de travail individuel à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et M. Stéphane Rozon, directeur du service de sécurité incendie.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-11-138**    **12.1**    **CONGÉDIEMENT / EMPLOYÉ NUMÉRO 260**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur-général et secrétaire-trésorier;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

QUE le conseil décide en conséquence que l'employé numéro 260 soit congédié à compter du 11 novembre 2014.

ADOPTÉE

**2014-11-139**    **12.2**    **SERVICE ADMINISTRATIF / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / AGENTE DE BUREAU**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste régulier temps complet d'agent de bureau;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche d'un employé au poste régulier temps complet d'agent de bureau au sein du Service administratif, et ce, à compter de ce jour, au salaire prévu à l'annexe « B »

Le 11 novembre 2014

de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'employé ait une période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier, elle pourra être confirmée dans son poste;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2014-11-140**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2014**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2014 à 19 h 57.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Jr Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière

# **Annexe « A »**

## **PROJET DE REGLEMENT NUMERO 624-1**

### **REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DE SES AUTRES MEMBRES NUMÉRO 624**

---

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a adopté le règlement fixant la rémunération du maire et de ses autres membres numéro 624;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer, selon les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération du maire et de ses autres membres et que les articles du règlement numéro 624 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par monsieur  
et RÉSOLU

**QU'**il soit statué et ordonné par le règlement du conseil municipal et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement s'intitule :

« Règlement modifiant le règlement fixant la rémunération du maire et de ses autres membres numéro 624 ».

#### **ARTICLE 3**

Le règlement fixant la rémunération du maire et de ses autres membres numéro 624 est modifié en ajoutant suite à l'article 8, l'article 8.1 :

##### **« ARTICLE 8.1**

Le Maire reçoit une allocation mensuelle de 75 \$ pour compenser l'utilisation de son téléphone cellulaire au service de la municipalité.

Cette allocation est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2014. »

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Maire

---

Greffière

# Annexe « B »

## Transfert d'une partie du surplus accumulé aux postes budgétaires suivants :

NUMÉRO DE COMPTE	TITRE	MONTANT
02-110-00-310-02	CONGRÈS FQM - HÉBERGEMENT	956,00 \$
02-110-00-331-05	CELLULAIRE - CONSEIL	900,00 \$
02-110-00-610-00	ALIMENTS & BOISSONS	625,00 \$
02-110-00-649-10	FLEURS, CADEAUX, ETC.	1 000,00 \$
02-110-00-726-00	AMEUBLEMENT & ÉQUIPEMENT DE BUREAU	1 730,56 \$
02-110-01-970-01	SUBVENTION À DES ORGANISMES (OSBL)	1 363,00 \$
02-130-00-345-00	PUBLICITÉ & INFO. / ADMINISTRATION	400,00 \$
02-130-00-414-00	ADMINISTRATION & INFORMATIQUE	1 709,41 \$
02-130-00-454-00	SERVICES DE FORMATION	870,13 \$
02-130-00-522-00	ENTR. & RÉP. - BÂTISSSES & TERRAINS	1 012,63 \$
02-130-00-632-00	HUILE À CHAUFFAGE	900,00 \$
02-220-00-511-00	LOCATION LOCAL / STAT. CAMION INCENDIE	1 037,11 \$
02-220-00-648-00	ÉQUIPEMENTS INCENDIE	10 188,80 \$
02-230-00-000-00	SÉCURITÉ CIVILE	8 315,57 \$
02-320-00-345-00	PUBLICITÉ & INFO. / VOIRIE	857,69 \$
02-320-00-411-00	SERVICES SCIENTIFIQUES & DE GÉNIE	2 121,14 \$
02-320-00-516-00	LOC. MACHINERIES, OUTILLAGE & ÉQUIP.	355,21 \$
02-320-00-522-00	ENTR. & RÉP. - BÂTISSSES & TERRAINS	1 047,33 \$
02-320-00-625-02	ASPHALTE / ENTRETIEN	2 117,56 \$
02-320-00-629-00	TOP SOIL	580,78 \$
02-320-00-632-00	HUILE À CHAUFFAGE	500,00 \$
02-320-00-681-00	ÉLECTRICITÉ / GARAGE	1 200,00 \$
02-355-00-453-01	MARQUAGE DE LIGNES (CONTRAT)	2 485,00 \$
02-413-00-444-00	SERV. TECHNIQUES - DÉTECTION DE FUITES	1 403,99 \$
02-413-00-454-00	SERVICES DE FORMATION	1 100,00 \$
02-413-00-516-00	LOC. MACHINERIES, OUTILLAGE & ÉQUIP.	3 883,97 \$
02-413-00-526-01	ENTR. & RÉP. - ÉQUIPEMENTS	862,83 \$
02-413-00-621-00	PIERRE	2 024,79 \$
02-413-00-642-00	ARTICLES DE TUYAUTERIE	2 992,96 \$
02-415-01-515-01	LOCATION - VÉHICULES	2 648,77 \$
02-415-01-521-02	ENTR. & RÉP. - ÉGOUT (AUTRES)	1 756,11 \$
02-415-01-621-00	PIERRE	999,98 \$
02-416-00-681-00	ÉLECTRICITÉ -S/POMPAGE (75, 1 <sup>ÈRE</sup> AVE)	2 200,00 \$
02-451-10-951-00	QUOTE-PART MRC/G. MAT. RÉS. & ÉCOCENTRE	4 000,00 \$
02-610-00-414-00	ADMINISTRATION & INFORMATIQUE	677,49 \$
02-701-20-516-00	LOC. MACHINERIE, OUTILLAGE & ÉQUIP.	216,76 \$
02-701-20-522-00	ENTR. & RÉP. - BÂTISSSES & TERRAINS	2 302,41 \$
02-701-20-526-00	ENTR. & RÉP. - MACH., ÉQUIP. & OUTILS	78,35 \$
02-701-20-632-00	HUILE À CHAUFFAGE	1 900,00 \$
02-701-20-641-00	ARTICLES DE QUINCAILLERIE	802,08 \$
02-701-20-648-00	ÉQUIPEMENT C/C	8 994,21 \$
02-701-41-650-00	VÊTEMENTS, CHAUSSURES & ACCESSOIRES	497,75 \$
02-701-42-632-00	HUILE À CHAUFFAGE	400,00 \$
02-701-52-522-00	ENTR. & RÉP. - BÂTISSSES & TERRAINS	1 555,06 \$
02-701-52-649-00	FLEURS, ARBRES & ARBUSTES/PARC	1 555,06 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>85 125,49 \$</b>

# Annexe « C »

## Transfert de dépenses au Fonds de roulement

NUMÉRO DE COMPTE		MONTANT		
02-220-00-648-00	ÉQUIPEMENT INCENDIE	1 839,78 \$	ACKLANDS GRANGER	DÉTECTEUR 4 GAZ ET TROUSSE
		2 045,18 \$	FORMATION LANGEVIN	DÉFIBRILLATEUR ET CABINET
		1 482,02 \$	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	POSTE DE COMMANDEMENT
		3 376,32 \$	MÉTROCOM	4 RADIOS PORTATIFS
		<b>8 743,30 \$</b>	<b>TOTAL</b>	